

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2015

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil quinze, le vingt-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de Monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18 (Mme BIZARD Mélanie ayant donné pouvoir à Mme ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure)

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Élisabeth, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, VIVIER Sylvie, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, GIROUX MOUILLET Céline, LEYMARIE Nathalie, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure, TROUVE Claude, SOYER Yves.

Excusés : BIZARD Mélanie, MOREL Maxime

Secrétaire de séance : BURON Lionel

• Procès-verbal de la réunion du 30 octobre 2015 : Céline GIROUX-MOUILLET précise qu'en ce qui concerne les activités périscolaires, la proposition de modification des horaires n'est pas actée à ce jour. Cela reste bien une proposition. Après ces précisions, le procès-verbal du 30 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

Monsieur le maire informe que la délibération concernant la modification des statuts de la communauté de communes Haut Val de Sèvre : intégration de la compétence aménagement de l'espace communautaire est retirée et sera présentée lors d'un prochain conseil. La délibération de la Communauté de communes a fait l'objet de remarques de la part de la Préfecture.

2015-11-01 : Aménagement de village en 2016 : proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le maire propose au conseil l'aménagement d'un village pour 2016 : Fontournable.

Le cabinet Urba 37 a été sollicité pour établir une proposition d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre de ce chantier.

L'Enveloppe prévisionnelle - simulation pour 80 000,00 € HT de travaux

Forfait de rémunération: 6 400,00 € HT

Taux de rémunération : 8 %

Éléments de mission ⁰		% de répartition du forfait de chaque élément de mission			
		Taux	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Avant-Projet	AVP	20%	1 280,00	256,00	1 536,00
Etudes de projet	PRO	25%	1 600,00	320,00	1 920,00
Assistance contrats de travaux	ACT	5%	320,00	64,00	384,00
Direction de l'exécution des travaux	DET	45%	2 880,00	576,00	3 456,00
Assistance opérations de réception	AOR	5%	320,00	64,00	384,00
TOTAL		100%	6 400,00	1 280,00	7 680,00

Tableau de variation par seuil

part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux € HT		Taux de rémunération	Forfait de rémunération € HT
35 000,00	50 000,00	9,00%	4 500,00
50 001,00	90 000,00	8,00%	7 200,00
90 001,00	180 000,00	7,50%	13 500,00
180 001,00	250 000,00	7,25%	18 125,00
250 001,00	400 000,00	7,00%	21 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'aménagement du village de Fontournable pour 2016
- de valider la proposition du cabinet Urba 37 pour la maîtrise d'œuvre des travaux du village de Fontournable pour un montant de 6 400 € HT selon estimation des travaux.
- d'autoriser monsieur le maire à signer la proposition financière de maîtrise d'œuvre telle qu'elle est annexée à la présente délibération et tout document concernant cette affaire.

2015-11-02 : Aménagement de village en 2016 : relevé topographique

Vu la délibération n°2015-11-02 validant l'aménagement du village de Fontournable et l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet Urba 37 ;

Monsieur le maire présente au conseil municipal un devis pour un relevé topographique.

En effet, pour permettre au cabinet de travailler sur ce projet, il est nécessaire d'effectuer le relevé topographique du village.

L'entreprise « Juste Mesure » vient de transmettre une proposition qui s'élève à 2 605 €HT (soit 3 126 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider cette proposition pour un montant de 2 605 € HT ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer la proposition telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

2015-11-03 : Contes en chemins 2016 : proposition de candidature

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception du courrier de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre concernant l'organisation de Contes en Chemins 2016.

Vu la présentation exposée lors du précédent conseil municipal relative à l'organisation de cette manifestation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de proposer Exireuil comme lieu pour cette manifestation sur la saison 2016.

Exireuil, le 30/11/2015
BILLEROT Jérôme